DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE SAULCE-SUR-RHÔNE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- 3.2 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE

3.2.1 SAULCE-SUR-RHÔNE 1/5000°
3.2.2. SAULCE - LES REYS 1/2500°

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.M. du 19/06/2006
Arrêt de projet par D.C.M. du 21/07/2014
Approbation par D.C.M. du 05/05/2015

MAIRIE de SAULCE SUR RHONE (DROME)

PREFECTURE DE LA DROME
22 MAI 2015
SERVICE COURRIER
N° 3

Avec le concours de.

Mairie de Saulce-sur-Rhône

12 Avenue du Dauphiné BP9
26270 Saulce
Tel. 04.75.63.00.20
Fax. 04.75.63.05.82
E-mail : mairie@saulce.com

Urba.pro
Urbanisme et projets

15 Rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tél.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
E-mail : urba.pro@groupelamo.fr

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE
SAULCE-SUR-RHÔNE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- 3.2.1 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE
Saulce-sur-Rhône

Echelle, 1/5000°

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.M. du 19/06/2006
Arrêté de projet par D.C.M. du 21/07/2014
Approbation par D.C.M. du 22/09/2015

PRÉFECTURE DE LA DRÔME
22 MAI 2015
SERVICE COURRIER
N°3

Avec le concours de

Mairie de Saulce-sur-Rhône
12 Avenue du Dauphiné BP9
26270 Saulce
Tél. 04.75.63.00.20
Fax. 04.75.63.05.92
mairie@saulce.com

Urba.pro
Urbanisme et projets
15 rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tél.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
urba.pro@groupelarmo.fr

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés

Application de l'article L123-1-5,III 2° du code de l'urbanisme
- . Protection patrimoniale et paysagère
  1. Haie brise-vent 2. Parc boisé 3. Alignements de platanes
- . Protection écologique - Zones humides
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
  Servitude édictée en application de l'article L.123-2 a du code de l'urbanisme

Zone inondable
- . Plan d'Exposition au Risque Inondation du Rhône valant Plan de Prévention des Risques
- . Carte des aléas inondation du Rhône (DDT Drôme 2012)
- . Informations communales concernant le risque inondation du Mouillon et les zones inondables constatées du quartier de Frayssе (PAC 2006)

Zone de franc-bords - 20m de part et d'autres des berges

Risque relatif au transport de matières dangereuses par canalisations
- . Pipeline Méditerranée Rhône - B1
- . Servitude forte zone non aedificandi non plantandi - 5m
- . Servitude de passage - 20m
- . Zone des dangers graves - 210m (premiers effets létaux- PEL)
- . Zone de dangers très graves - 250m (effets létaux significatifs - ELS)

Risque industriel. Installations classées pour la protection de l'environnement et agricole - SCI LFPE Saulce / Zone de danger (report indicatif)
Application de l'autorisation préfectorale liée à la législation des ICPE

Application de l'article L. 111,1,4 du code de l'urbanisme
Zone non aedificandi - Marges de recul de 100m et de 75m par rapport à l'axe de l'A7 et de la RN7

Schéma d'Orientations des Déplacements Routiers (SODeR)
Marges de reculs de 15m (Niveau 3) par rapport à l'axe des routes départementales RD204 - RD204a

TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

Zones	Secteurs	Désignations
Ua		Zone à caractère central d'habitat et de services denses - Bâti en ordre continu
Ub		Zone de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
	Uba	Secteur avec assainissement autonome
	Ubc	Secteur "Espace Gendor"
Uc		Zone à vocation d'activités économiques et industrielles
	Uea	Secteur du Pavé
	Uec	Secteur des Reys
	Uei	Secteur à vocation d'activités tertiaires
1AU		Zone d'urbanisation future de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
1AUz		Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements publics et collectifs
4AUt		Zone d'urbanisation future à vocation d'activités tertiaires
A		Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
	Ac	Secteur agricole de carrières
	Ai	Secteur agricole de jardins
	Ap	Secteur agricole à préserver et à protéger de toute construction
N		Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
	Ne	Secteur naturel à vocation d'activités productrices d'énergies alternatives
	Nf	Secteur du canal d'Amenée
	Nna	Secteur délimitant les parties du territoire affectées à la protection stricte des sites et des milieux naturels liés au cours du Rhône

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
C1	Création d'un cheminement piéton - Le Village	1630m²	5m	Commune
C2	Aménagement d'un carrefour RN7 - Frayssinx	340m²	–	Commune
C3	Élargissement du chemin de l'Ecluse - Le Village	810m²	12m	Commune
C4	Élargissement de la Montée des Ruines - Le Village	900m²	5m	Commune
C5	Création d'une continuité piétonne - Clavelle	120m²	–	Commune
C6	Élargissement Chemin rural n°11 – Clavelle	4230m²	12m	Commune
C7	Création d'un bassin de rétention - Clavelle	2373m²	–	Commune
C8	Élargissement des chemins de la Grande et des Combes - Le Village	3030m²	10m	Commune
C9	Aménagement du carrefour chemin de la Grande / rue Commandant C. Ito	290m²	–	Commune
C10	Aménagement du carrefour chemin des Combes / rue Commandant C. Ito	150m²	–	Commune
C11	Élargissement de la rue des Figuiers - Le Village	210m²	8m	Commune

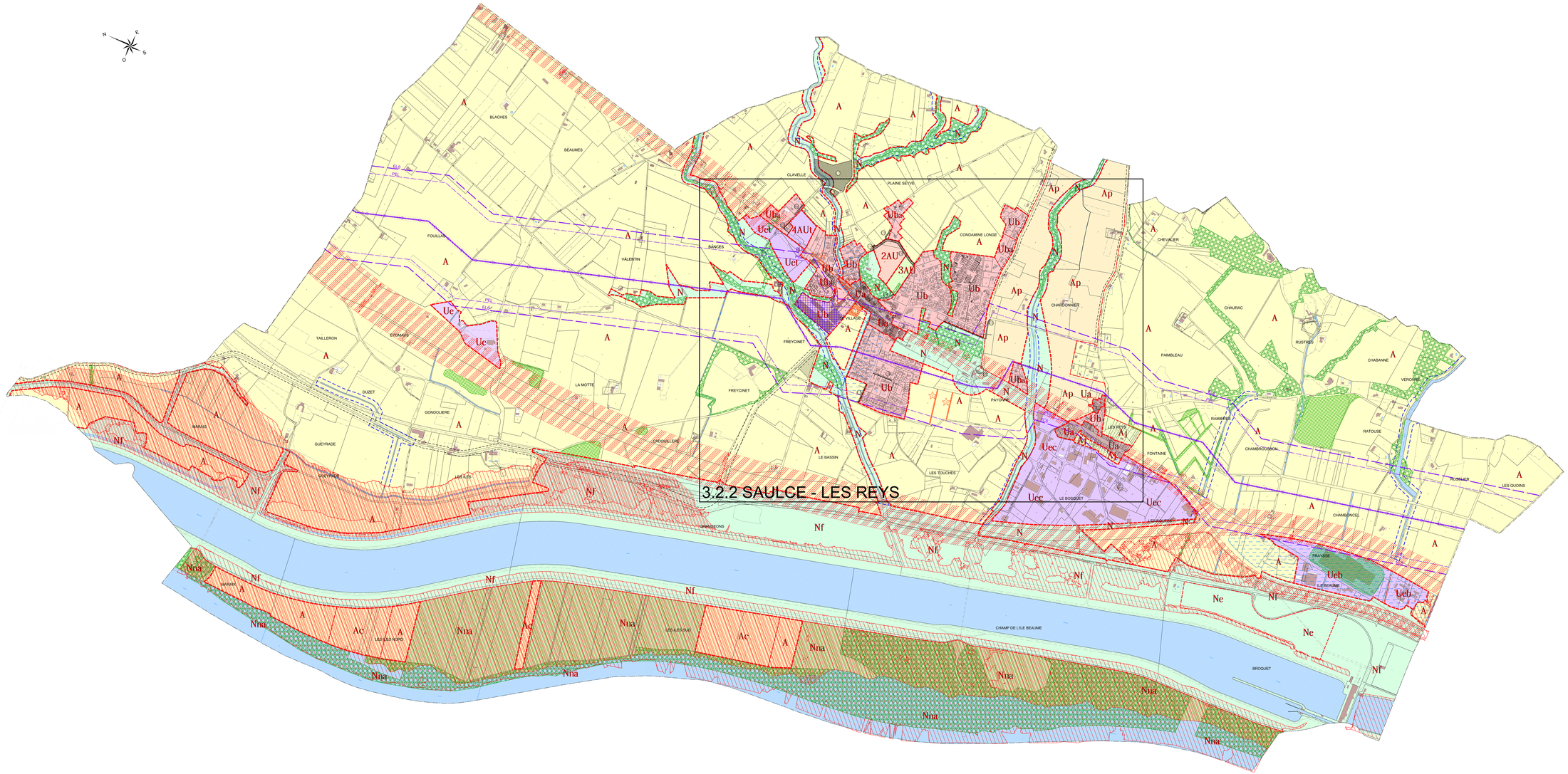

Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour : 2013

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE
SAULCE-SUR-RHÔNE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- 3.2.2 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE
Saulce - Les Reys

Echelle. 1/2500°

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.M. du 19/06/2006
Arrêt de projet par D.C.M. du 21/07/2014
Approbation par D.C.M. du 22/05/2015

PREFECTURE DE LA DROME
22 MAI 2015
SERVICE COURRIER
N° 3

Avec le concours de.

Mairie de Saulce-sur-Rhône
12 Avenue du Dauphiné BP9
26270 Saulce
Tel. 04.75.63.00.20
Fax. 04.75.63.05.82
mairie@saulce.com

Urba.pro
Urbanisme et projets
15 rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tél.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
urba.pro@groupelamo.fr

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Application de l'article L123-1-5.III 2° du code de l'urbanisme
  . Protection patrimoniale et paysagère
  1. Haie brise-vent 2. Parc boisé 3. Alignements de platanes
- . Protection écologique - Zones humides
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
  Servitude édictée en application de l'article L.123-2 a du code de l'urbanisme
- Zone inondable
- . Plan d'Exposition au Risque Inondation du Rhône valant Plan de Prévention des Risques
- . Carte des aléas inondation du Rhône (DDT Drôme 2012)
- . Informations communales concernant le risque inondation du Mouillon et les zones inondables constatées du quartier de Frayssе (PAC 2006)
- Zone de francs-bords - 20m de part et d'autres des berges
- Risque relatif au transport de matières dangereuses par canalisations
- Pipeline Méditérannée Rhône - B1
- Servitude forte zone non aedificandi non plantandi - 5m
- Servitude de passage - 20m
- Zone des dangers graves - 210m (premiers effets létaux- PEL)
- Zone de dangers très graves - 250m (effets létaux significatifs - ELS)
- Risque industriel. Installations classées pour la protection de l'environnement et agricole SCI LFPE Saulce / Zone de danger (report indicatif)
  Application de l'autorisation préfectorale liée à la législation des ICPE
- Application de l'article L 111.1.4 du code de l'urbanisme
  Zone non aedificandi - Marges de recul de 100m et de 75m par rapport à l'axe de l'A7 et de la RN7
- Schéma d'Orientations des Déplacements Routiers (SODeR)
  Marges de reculs de 15m (Niveau 3) par rapport à l'axe des routes départementales RD204 - RD204a

TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

Zones	Secteurs	Désignations
Ua		Zone à caractère central d'habitat et de services denses - Bâti en ordre continu
Ub		Zone de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
	Ubv	Secteur avec assainissement autonome
	Ubv	Secteur "Espace Gandon"
Ue		Zone à vocation d'activités économiques et industrielles
	Uev	Secteur du Puvé
	Uev	Secteur des Reys
	Uec	Secteur à vocation d'activités tertiaires
2AU		Zone d'urbanisation future de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
3AU		Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements publics et collectifs
4AUt		Zone d'urbanisation future à vocation d'activités tertiaires
A		Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
	Ac	Secteur agricole de carrières
	Aj	Secteur agricole de jardins
	Ap	Secteur agricole à préserver et à protéger de toute construction
N		Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
	Ne	Secteur naturel à vocation d'activités productrices d'énergies alternatives
	Nf	Secteur du canal d'Amenée
	Nha	Secteur définissant les parties de territoire affectées à la protection stricte des sites et des milieux naturels liés au cours du Rhône

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
C1	Création d'un cheminement piéton - Le Village	1635m²	5m	Commune
C2	Aménagement d'un carrefour RN7 - Payonne	540m²	-	Commune
C3	Elargissement du chemin de l'Enclos - Le Village	610m²	12m	Commune
C4	Elargissement de la Montée des Acacias - Le Village	400m²	5m	Commune
C5	Création d'une continuité piétonne - Clavelle	135m²	-	Commune
C6	Elargissement Chemin rural n° 11 - Clavelle	425m²	12m	Commune
C7	Création d'un bassin de rétention - Clavelle	23730m²	-	Commune
C8	Elargissement des chemins de la Girarde et des Comtes - Le Village	3030m²	10m	Commune
C9	Aménagement du carrefour chemin de la Girarde / voie communale n°3	295m²	-	Commune
C10	Aménagement du carrefour chemin des Comtes / voie communale n°16	150m²	-	Commune
C11	Elargissement de la rue des Figuiers - Le Village	210m²	6m	Commune

Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour : 2013